

QUESTION 4/1

Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération

1 Exposé de la situation ou du problème

Eu égard aux progrès réalisés durant la dernière période d'études au titre de la Question 12-3/1, la version révisée de la Question 4/1 tiendra compte du fait que, grâce aux réseaux de prochaine génération (NGN), les opérateurs et les fournisseurs de services auront accès aux réseaux de télécommunication/TIC, notamment aux réseaux et services de l'infrastructure large bande, dans un contexte de convergence, afin de permettre la fourniture et l'utilisation des services multimédia et des applications électroniques (administration publique en ligne, cyberenseignement, cybersanté, services bancaires en ligne et commerce électronique).

Le programme de travail décrit ci-dessous, qui servira de guide pour les activités relatives à la Question 4/1, porte sur les points suivants:

- désignation de collaborateurs actifs;
- résultats attendus de l'étude de la Question;
- méthodes de travail; et
- programme de travail.

2 Question ou thème à étudier

Un groupe d'experts internationaux (groupe du rapporteur) devrait apporter une contribution importante aux travaux à effectuer au titre de la Question 4/1. En conséquence, toutes les parties intéressées sont invitées à participer aux activités du groupe du rapporteur, en vue de faire progresser de façon satisfaisante les travaux et de couvrir l'ensemble des sujets traités dans le cadre de la Question.

Les principaux thèmes qui seront étudiés au titre de la Question sont les suivants:

- 1) Nouvelles méthodes (ou nouveaux modèles, s'il y a lieu) de tarification des services fournis sur les réseaux NGN
 - 1.1) Méthodes (ou, s'il y a lieu, modèles) permettant de déterminer les coûts de l'accès aux télécommunications dans un contexte de réseaux NGN (au niveau des prix de gros).
- 2) Différents modèles de partage des infrastructures, y compris selon des modalités négociées au niveau commercial
 - 2.1) Partage des infrastructures et accès aux réseaux/infrastructures pour les nouveaux arrivants, y compris les aspects liés à l'itinérance nationale.

- 2.2) Mesures d'incitation en faveur du développement des réseaux.
- 2.3) Incidence du partage des infrastructures sur le coût des investissements, la fourniture de services de télécommunication/TIC, la concurrence et les prix à la consommation: études de cas, assorties d'une analyse quantitative.
- 3) Evolution des prix à la consommation et incidences sur l'utilisation des services liés aux TIC, l'innovation, les investissements et les recettes des opérateurs
 - 3.1) Modèles économiques nouveaux et novateurs applicables aux services offerts dans un contexte de réseaux NGN, assortis de méthodes encourageant l'adoption et l'utilisation des services liés aux TIC;
 - 3.2) Evolution des prix des services de télécommunication/TIC y compris l'itinérance mobile internationale;
 - 3.3) Incidences de la réduction des prix sur l'adoption et l'utilisation des services liés aux TIC, la consommation, l'innovation, l'investissement et les recettes des opérateurs et des fournisseurs de services.
- 4) Méthodes permettant de déterminer les coûts des licences pour l'exploitation de réseaux et/ou la fourniture de services de télécommunication aux opérateurs ou aux fournisseurs de services, y compris les coûts des ressources (fréquences et numéros de téléphone par exemple), mises à leur disposition dans le pays, dans un environnement placé sous le signe de la convergence
 - 4.1) Méthodes permettant de déterminer les redevances de licences: études de cas et expérience acquise par certains pays.
 - 4.2) Evolution des redevances de licences en fonction du marché, y compris des autres redevances (fréquences et numéros de téléphone).
 - 4.3) Bonnes pratiques en matière de calcul des redevances de licences.

Les opérateurs mettent actuellement en place des réseaux NGN, ce qui nécessitera peut-être une modification des outils de comptabilité réglementaire, y compris la mise en place d'une comptabilité séparée pour continuer à renforcer le processus de concurrence et accroître les avantages à long terme pour les utilisateurs finals. Alors que les réseaux d'accès et les réseaux centraux passent aux réseaux NGN, il faudra peut-être élaborer dans l'avenir de nouveaux outils de comptabilité adaptés à ces structures de réseau. Etant donné qu'il n'existe qu'une seule plate-forme pour tous les services, l'identification et la répartition des coûts communs vont devenir plus complexes. Les travaux menés dans le cadre de cette Question viseront à définir:

 - Les principes de conception fondamentaux
 - Les modalités détaillées de mise en oeuvre
 - Le type de vérification applicable à ce modèle
 - Les conséquences éventuelles non souhaitées

NOTE – L'étude des redevances de licences pour l'exploitation des fréquences se fera dans le cadre des travaux sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) pour éviter toute répétition des tâches.

3 Résultats attendus

Définition de bonnes pratiques dans chacun des domaines suivants:

- a) Encourager un partage approprié des infrastructures.
- b) Encourager une réduction des prix/tarifs pour le consommateur grâce à la concurrence.
- c) Stimuler l'accès à ces services et leur utilisation.

4 Echéance

Un rapport intérimaire sera soumis à la Commission d'études 1 en 2015. Il est proposé que cette étude soit achevée en 2017, date à laquelle un rapport final sera soumis.

5 Auteurs de la proposition/sponsors

La Commission d'études 1 de l'UIT-D a proposé de poursuivre l'étude de cette Question telle qu'elle est modifiée ici.

6 Origine des contributions

Les données d'expérience des Etats Membres et des Membres de Secteur concernant les questions de détermination des coûts et des tarifs constitueront la principale source d'information. Les contributions des Etats Membres et des Membres de Secteur seront déterminantes pour la réussite de l'étude de cette question.

Les entretiens, les rapports existants et les enquêtes devraient aussi servir à recueillir des données et des informations qui permettront d'élaborer un ensemble complet de lignes directrices sur les bonnes pratiques.

Les données fournies par les organisations régionales de télécommunication, les centres de recherche en télécommunications, les constructeurs et les groupes de travail devraient également être utilisées, pour éviter toute répétition des tâches.

Des contributions sont attendues des Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés, ainsi que des commissions d'études concernées de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D et d'autres parties prenantes.

7 Destinataires

Tous les destinataires mentionnés ci-après, une attention particulière étant accordée aux besoins des pays en développement.

Destinataires de l'étude	Pays développés	Pays en développement¹
---------------------------------	------------------------	--

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

Décideurs en matière de télécommunications	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui
Opérateurs/fournisseurs de services	Oui	Oui
Equipementiers	Oui	Oui
Programme de l'UIT-D	Oui	Oui

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats?

Tous les décideurs, régulateurs, fournisseurs de services et opérateurs nationaux de télécommunication, particulièrement des pays en développement, ainsi que les organisations régionales ou internationales.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats de l'étude de cette Question seront communiqués dans des rapports provisoires et des rapports finals de l'UIT-D. Les destinataires pourront ainsi avoir accès à des mises à jour régulières des travaux effectués et présenter des contributions, ou demander à la Commission d'études 1 de l'UIT-D de fournir au besoin des éclaircissements ou des informations complémentaires.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le problème

Distribution électronique du rapport et des lignes directrices à tous les Etats Membres, Membres du Secteur ainsi qu'aux autorités nationales de régulation (ANR) concernées et aux bureaux régionaux de l'UIT.

Distribution du rapport et des lignes directrices lors du Colloque mondial des régulateurs et des séminaires pertinents du BDT, du BR et du TSB.

Comment?

- 1) Dans le cadre d'une commission d'études:
 - En tant que Question (traitée sur plusieurs années aux cours d'une période d'études)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Objectif 2
 - Projets: Initiatives régionales
 - Etude confiée à des consultants spécialisés

9 Coordination et collaboration

La commission d'études de l'UIT-D chargée de l'étude de cette Question devra coordonner ses travaux avec:

- les responsables concernés des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, en particulier ceux de la Question 1/1;
- les commissions d'études concernées de l'UIT-T, en particulier la Commission d'études 3;
- les coordonnateurs concernés du BDT et les bureaux régionaux de l'UIT;
- les organisations spécialisées et expérimentées dans ce domaine.

10 Lien avec les programmes du BDT

Objectif 2 de l'UIT-D.

11 Autres informations utiles

Au titre de la Question 4/1, il sera nécessaire d'assurer une liaison étroite avec la Commission d'études 3 de l'UIT-T et ses groupes régionaux pour l'Afrique (SG3RG-AFR), l'Asie et l'Océanie (SG3RG-AO), les Etats arabes (SG3RG-ARB), ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (SG3RG-LAC), avec les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, les autres organisations internationales ou régionales s'occupant de questions relatives aux coûts et aux tarifs des services de télécommunication ainsi qu'avec le programme sur la création d'un environnement propice.

Toute autre information qui peut se faire jour au cours de la durée de validité de cette Question.